

Conditions particulières :

Ces critères doivent avoir été remplis au cours de DEUX dernières années (max. 730 jours avant la date d'introduction de la candidature).

La candidature doit être soutenue par la fédération nationale ou régionale à laquelle le candidat est affilié.

Le dossier de candidature doit être transmis à la Défense (DG H&WB/ TFF/ PHYFIT/ SHN) par la fédération respective.

Comme sportif d'élite :

Disciplines olympiques :

(a) Top-12 aux championnats du monde (classements des pays : on ne tient compte que d'un seul participant par pays. Il est donc toujours possible d'entrer dans le top-12 si des athlètes d'un même pays vous précèdent dans le classement final).

(b) Top-8 aux championnats européens (classements des pays : on ne tient compte que d'un seul participant par pays. Il est donc toujours possible d'entrer dans le top-12 si des athlètes d'un même pays vous précèdent dans le classement final).

(c) Finales des plus grands tournois internationaux.

(d) 32ème place au classement mondial pour des sports comme badminton, tennis de table et tennis.

Disciplines non- olympiques :

(a) Médaille aux jeux mondiaux.

(b) Médaille aux championnats du monde.

Les Sportifs d'élite Défense ne seront acceptés que dans les disciplines retenues par la Commission Sport Haut Niveau Défense qui ont une visibilité intéressante et suffisante pour la Défense. Plus encore que pour les sports olympiques, les résultats dans ces catégories doivent être évalués en fonction des participants. : le nombre de pays présents aux compétitions européennes ou mondiales de haut niveau peut varier énormément selon la discipline sportive.

Comme espoir sportif d'élite (uniquement pour les disciplines Olympiques):

(a) Top-12 aux championnats du monde pour les jeunes (même commentaire par pays comme pour sportif d'élite).

(b) Top-8 aux championnats d'Europe pour les jeunes (même commentaire par pays comme pour sportif d'élite).

(c) Une place en finale aux plus grands tournois internationaux.